Arrêté relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections partielles des représentants des personnels de la commission de la recherche de Toulouse INP Scrutin du 15 au 16 octobre 2026

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment les articles L711-1, L712-1 à L712-6, L719-1 à L719-3 et L762-1 ;
Vu le code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment les articles et D719-1 à D719-40 relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ;
Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
Vu la délibération n°2026-045 du 19 mars 2026 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique ;
Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment l'article 39 ;
Vu la décision cadre pour l'organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP en date du 1er février 2021 ;
Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 18 septembre 2026 relative à l'organisation des élections partielles des représentants des personnels de la commission de la recherche de Toulouse INP - Scrutin du 15 au 16 octobre 2026 ;
Vu l'avis du comité électoral consulté le 18 septembre et le 6 octobre 2026,

DÉCIDE

Article 1 : Calendrier électoral

Les élections programmées du 15 au 16 octobre 2026 par décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 18 septembre 2026 susvisée se dérouleront du jeudi 15 octobre 2026 – 8h00, en continu jusqu'au vendredi 16 octobre 2026 – 16h.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 : Commission de la Recherche

Collèges	Nom des listes	Nom des candidats
Collège B	KAOUACH Hamza	KAOUACH Hamza
		VANDE PUT Aurélie
		FONTES Guillaume
Collège F	Les bibliothèques au service des chercheurs	CAUJOLLE Hélène

Article 3 : Exécution

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 6 octobre 2026

Pour la Présidente de Toulouse INP et par délégation,
le Directeur Général des Services



Olivier GLÉNAT